Yukon

Maladie à coronavirus (COVID-19)

Informations sur le coronavirus à l'intention des Yukonnais

Dernière mise à jour : le 27 février 2020

Qu’est-ce qu’un coronavirus?

Les nouveaux coronavirus sont de nouvelles souches du virus qui n’ont encore jamais été diagnostiqués chez l’humain. La maladie à coronavirus, ou COVID-2019, est un nouveau virus des voies respiratoires dont le premier cas a été recensé à Wuhan, dans la province de Hubei, en Chine.

Certains coronavirus se propagent plus facilement d’une personne à l’autre que d’autres.

Symptômes du coronavirus

- Fièvre
- Toux
- Essoufflement et difficultés respiratoires

Que savons-nous au sujet du virus?

- Des maladies légères et graves ont été signalées.
- De nombreuses caractéristiques du virus sont encore inconnues.

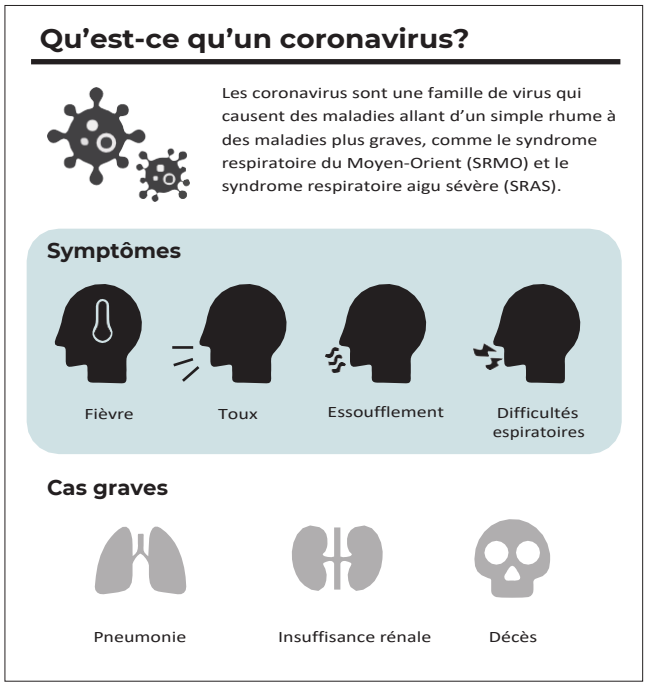

Quelles mesures sont prises par les autorités sanitaires?

Les autorités sanitaires chinoises et la communauté internationale poursuivent leurs recherches pour mieux comprendre le coronavirus, à savoir :

- l’origine de la maladie;
- le mode de transmission;
- la gravité de la maladie.

Le Canada et ses partenaires surveillent activement la situation afin de réagir promptement. Les différentes autorités sanitaires publiques du Canada et du monde entier sont sur le qui-vive, y compris l’Agence de la santé publique du Canada.

Le médecin hygiéniste en chef du Yukon et l’équipe du Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon travaillent de concert avec l’Agence de la santé publique du Canada. Les acteurs concernés verront à prendre des mesures efficaces reposant sur des données scientifiques de manière à protéger toute la population du territoire.

Regarder une courte vidéo diffusée par l’Organisation mondiale de la Santé sur le coronavirus (en anglais) :
https://www.youtube.com/watch?v=mOV1aBVYKGA

Quelles mesures sont prises au Yukon?

Les fournisseurs de soins de santé du territoire se tiennent au courant de l'évolution du coronavirus. Ils savent comment :

- reconnaître le virus chez une personne susceptible d'être infectée;
- fournir aux personnes infectées les meilleurs soins possible.

Le médecin hygiéniste en chef du Yukon et l'équipe du Centre de lutte contre les maladies transmissibles surveillent activement la situation :

- ils travaillent avec leurs homologues de tout le pays;
- ils voient à ce que toutes les dispositions soient prises pour protéger la population du Yukon contre cette épidémie.

Que faire pour assurer votre propre protection?

Les précautions habituelles suivantes aident à prévenir la propagation des virus respiratoires, y compris le coronavirus (COVID-19) :

- lavez-vous les mains souvent à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes;
- (télécharger une des affiches sur le lavage des mains à utiliser comme rappel : https://yukon.ca/fr/hand-washing-notice);
- utilisez un désinfectant dont la concentration d'alcool doit être d'au moins 60 % si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon;
- évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche si vous ne venez pas de vous laver les mains;
- évitez tout contact étroit avec une personne malade;
- nettoyez et désinfectez les objets et les surfaces qui sont à la portée de tous;
- couvrez-vous la bouche et le nez d'un papier-mouchoir quand vous toussez ou éternuez, puis jetez immédiatement le papier-mouchoir dans la poubelle;
- si vous n'avez pas de papier-mouchoir, toussez et éternuez dans le pli de votre coude en couvrant bien la bouche et le nez;
- si vous êtes malade, restez à la maison.

Que devez-vous faire si vous pensez avoir contracté le coronavirus (COVID-19)?

À l'heure actuelle, la propagation de la maladie à l'extérieur de la Chine est limitée. L'Agence de la santé publique du Canada suit la situation de près. Pour le moment, le risque est faible au Canada et au Yukon. Des observations récentes donnent à croire que, dans certains cas, des personnes présentant des symptômes de la maladie ont transmis le coronavirus à des personnes avec qui elles avaient eu des contacts rapprochés.

Quand devez-vous rester à la maison et appeler le 811 ou votre fournisseur de soins de santé

Si :

- vous présentez des symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, essoufflement) ET, dans les 14 jours précédant l'apparition des symptômes :
    - vous avez voyagé dans une des régions touchées www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/liste-regions-touchees-covid-19.html;
      OU
    - vous avez cohabité avec un cas probable ou confirmé d'infection par le coronavirus (COVID-
      19) ou avez fourni des soins directs à une telle personne;
      OU
      vous avez cohabité avec une personne qui présente des troubles respiratoires aigus et qui a récemment séjourné dans une des régions touchées, ou avez fourni des soins directs à une telle personne
      www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/liste-regions-touchees-covid-19.html.

Veuillez rester à la maison et composer le 811 ou communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

Faut-il se procurer ou porter un masque?

Les gens portent un masque :

- soit pour éviter d'être infectées par une autre personne;
- soit pour éviter d'infecter une autre personne.

Rien n'indique que le port du masque en public soit efficace contre une infection virale. Donc, nous ne recommandons pas le port du masque pour vous protéger contre le coronavirus ou toute autre infection virale.

Il n'existe pas de vaccin contre le coronavirus. Mais vous pouvez vous faire vacciner contre la grippe, si ce n'est pas déjà fait cette année.

Les personnes ayant certains troubles de santé pourraient devoir porter un masque. Si c'est votre cas, votre fournisseur de soins de santé vous le recommandera probablement, il sera alors important de suivre son conseil. Cependant, s'il y avait pénurie de masques sur le marché, il sera peut-être difficile d'en obtenir.

Parmi les sources crédibles de renseignements pour éviter une infection au nouveau coronavirus, mentionnons l'Organisation mondiale de la Santé et ses directives concernant le port d'un masque (en anglais - www.who.int/publications-detail/advice-on-the-use-of-masks-the-community-during- home-care-and-in-health-care-settings-in-the-context-of-the-novel-coronavirus- (2019-ncov)-outbreak).

Porter un masque dans un établissement de soins de santé

Nous pouvons tous contribuer à limiter la propagation des maladies infectieuses dans les établissements de soins de santé. Pour ce faire, il importe de toujours prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir les infections, tant chez les patients et le personnel, que chez les visiteurs.

Vous pourriez être appelé à porter un masque par mesure de précaution et de prévention si vous présentez des symptômes d'infection respiratoire et que vous vous trouvez dans un des endroits suivants :

- le cabinet d'un médecin;
- un centre de santé;
- un établissement de soins prolongés;
- un hôpital.

Tous les jours, les fournisseurs de soins de santé sont en contact avec de nombreux patients malades. En conséquence, ils portent des masques pour éviter d'être infectés.

Je travaille avec une personne qui revient d'un pays étranger où des cas de COVID-19 ont été confirmés. J'ai un problème de santé sous-jacent (comme une chimiothérapie en cours). Y a-t-il un risque qu'elle me transmette le coronavirus?

- Nous entendons tellement parler du coronavirus qu'il est normal d'être inquiets quant aux mesures à prendre, et de se demander s'il y a des risques, en particulier si nous avons un trouble de santé sous-jacent.
- Pour le moment, les personnes qui reviennent de voyage de l'étranger, autre que la Chine continentale, ne présentent pas de risque particulier.
- Aucune recommandation ne vise ces personnes pour qu'elles s'isolent ou qu'elles surveillent des signes ou des symptômes de COVID-19.

Je travaille avec une personne qui revient au Yukon après un séjour en Chine. Peut-elle travailler, aller à l'école ou participer à des activités locales?

Pour le moment, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié deux recommandations concernant les voyageurs arrivant au Canada en provenance d'un autre pays. Suivies par toutes les provinces et tous les territoires du Canada, y compris le Yukon, les recommandations sont les suivantes :

- Les voyageurs de retour de la province de Hubei, en Chine (ne concerne pas les autres régions de la Chine) :
  - doivent s'isoler pour une période de 14 jours à partir de la date du départ de la province de Hubei;
  - doivent communiquer avec le Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon (CLMT) en composant le 667-8323 ou le 1-800-661-0408, poste 8323, pour obtenir une assistance, se renseigner ou exprimer leurs inquiétudes.

Après cette période de 14 jours, les personnes peuvent retourner au travail et participer aux activités sans aucune restriction.
Ces renseignements ainsi que l'information sur le COVID-19 sont communiqués aux voyageurs avant leur retour au Canada, notamment dans les aéroports canadiens. Il importe que les voyageurs suivent toutes les directives qui leur sont données.

Pour d'autres maladies (ex. la rougeole), il est recommandé aux personnes touchées de s'isoler à domicile et de déclarer tout signe ou symptôme, et cette méthode s'est avérée efficace.

- Les voyageurs de retour d'un des pays touchés (ne concerne pas la province de Hubei) https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/liste-regions-touchees-covid-19.html:
  - On NE recommande PAS qu'ils s'isolent à domicile.

- Par extrême précaution, les personnes sont invitées à vérifier leurs symptômes pendant les 14 jours suivant le départ d'un des pays touchés, et de déclarer tout symptôme à leur fournisseur de soins de santé.
- On NE recommande PAS pour qu'ils limitent leurs activités professionnelles, récréatives ou sociales pendant les 14 jours suivant le départ d'un des pays touchés.
- Les personnes peuvent retourner au travail et participer à leurs activités habituelles.
- Il importe d'accueillir respectueusement les personnes au travail, à l'école et dans la communauté.

Ces renseignements ainsi que l'information sur le COVID-19 sont communiqués aux voyageurs à plusieurs étapes avant leur retour au Canada, notamment dans les aéroports canadiens. Il importe que les voyageurs qui se rendent au Canada suivent toutes les directives qui leur sont données. (https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html), Les personnes qui reviennent d'une des régions touchées peuvent communiquer avec le Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon (CLMT) en composant le 667-8323 ou le 1-800-661-0408, poste 8323, pour obtenir de plus amples renseignements.

Que puis-je faire pour protéger mes employés contre le COVID-19?

Bien qu'aucun cas de COVID-19 n'ait été observé au Yukon, nous avons recensé des cas d'influenza et d'autres virus respiratoires. C'est donc l'occasion de vous assurer que les pratiques suivantes sont bien en place dans votre lieu de travail. En tant qu'employeur, vous devriez :

- nettoyer régulièrement les lieux de vie (télécharger les guides sur le nettoyage et la désinfection des maisons https://yukon.ca/fr/nettoyage-et-desinfection-des-maisons-en-anglais et des lieux de travail https://yukon.ca/fr/nettoyage-et-desinfection-du-lieu-de-travail-en-anglais);
- promouvoir l'étiquette respiratoire https://yukon.ca/fr/nouveau-coronavirus-informations-pour-les-yukonnais;
- promouvoir le lavage régulier des mains (télécharger une des affiches sur le lavage des mains, à utiliser comme rappel www.yukon.ca/fr/hand-washing-notice);
- encourager les employés à rester à la maison s'ils sont malades et les appuyer en ce sens;
- soutenir les employés et les clients à leur retour de voyage à l'étranger et les accueillir respectueusement;
- garder à l'esprit que le risque actuel au Yukon est faible;
- éviter d'assumer que les gens d'une autre ethnie ou provenant d'un autre pays risquent de transmettre le COVID-19, et encourager vos employés en ce sens.

Informations pour les voyageurs

L'Agence de la santé publique du Canada a pris des dispositions pour détecter et contenir cette infection, notamment en diffusant de l'information et en prenant des mesures de contrôle sanitaire dans plusieurs aéroports internationaux canadiens.

Consultez souvent les recommandations du Canada sur la page des conseils de santé aux voyageurs, https://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/conseils-sante-voyageurs car les mises à jour pourraient être fréquentes.

Si vous tombez malade après un voyage à l'étranger, dites-le à votre fournisseur de soins de santé.

Peut-on se rendre sans risque en Chine ou dans un autre pays où des cas du coronavirus (COVID-19) ont été signalés?

Tenez-vous au courant de la situation et consultez les conseils de santé aux voyageurs du gouvernement du Canada https://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/conseils-sante-voyageurs.

Que devez-vous faire si vous pensez avoir contracté le coronavirus (COVID-19)?

À l'heure actuelle, la propagation de la maladie à l'extérieur de la Chine est limitée. L'Agence de la santé publique du Canada suit la situation de près. Pour le moment, le risque est faible au Canada et au Yukon. Des observations récentes donnent à croire que, dans certains cas, des personnes présentant des symptômes de la maladie ont transmis le coronavirus à des personnes avec qui elles avaient eu des contacts rapprochés.

Veuillez rester à la maison et composer le 811 ou communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

J'envisage de partir bientôt en voyage, et je prendrai l'avion. Devrais-je porter un masque à bord de l'avion ou quand je serai dans des lieux publics?

- Non. Aucune recommandation n'a été émise quant au port d'un masque facial en public.
- Rien n'indique que le port d'un masque en public soit efficace contre une infection virale.
- S'il y avait pénurie de masques sur le marché, il sera peut-être difficile pour les personnes qui doivent porter un masque d'en obtenir.
- Pour en savoir plus, reportez-vous à la partie « Faut-il se procurer ou porter un masque? » plus haut.

Autres sources d'information

Il est important de vous renseigner auprès de sources crédibles, et cela est particulièrement difficile quand il s'agit d'une situation sanitaire en constante évolution. Avant de partager une information ou de lui donner la mention « j'aime », en ligne ou dans les réseaux sociaux, demandez-vous :

- si la source est fiable;
- si l'information est exacte.

Sources d'informations fiables

Vous pouvez consulter les sources crédibles ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le coronavirus :

Gouvernement du Yukon

- Informations sur le coronavirus à l'intention des Yukonnais
  https://yukon.ca/fr/nouveau-coronavirus-informations-pour-les-yukonnais

Agence de la santé publique du Canada

- Maladie à coronavirus (COVID-19) : Mise à jour sur l'éclosion
  https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html
- Maladie à coronavirus (COVID-19) : Foire aux questions
  https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/foire-aux-questions.html

Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique

- Informations sur le coronavirus (en anglais)
  www.bccdc.ca/about/news-stories/stories/2020/information-on-novel-coronavirus

Organisation mondiale de la Santé

- Coronavirus (COVID-19)
  www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019

Centers for Disease Control and Prevention

- Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) (en anglais)
  www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/about/index.html